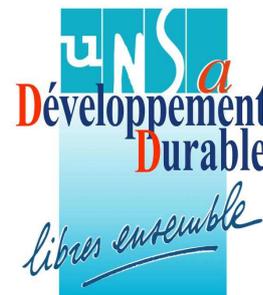




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



n° 28

Conseil d'Administration du 29 avril 2015

CFDT-UNSA font leur déclaration liminaire (jointe en annexe)

Projet stratégique (PS)

Gaël PERDRIAU (**Président du CA**) remercie les personnes qui se sont investies dans ce PS.

Il répond à la déclaration CFDT/UNSA en indiquant qu'il est important que le PS soit investi par tous. Cependant, il estime que le Cerema devra prendre sa part des économies annoncées et précise que cette perspective doit nous conduire à nous ouvrir sur les collectivités, pour compenser ces diminutions de ressources.

Gaël PERDRIAU (**représentant AMF**) tient à affirmer qu'il y a bien eu co-construction du PS avec les Collectivités et invite à changer de logique pour rechercher la production de ressources propres. Dans ce cadre, il souhaite un large consensus autour de ce PS, qui doit apparaître comme un recueil d'orientations partagées par tous. Pour lui :

« Le PS n'est pas un plan d'actions, mais il liste des pistes de travail à développer »

Parmi les nombreuses interventions :

Le représentant des Villes de France, déclare qu'il ne faut pas chercher à continuer à faire comme avant, car il y a une forte baisse des travaux d'investissement de l'État et des Collectivités, notamment dans le domaine des infrastructures et qu'il faut s'adapter aux contraintes nouvelles. Il a proposé de profiter des départs en retraite pour flécher et spécialiser des postes sur les besoins spécifiques des collectivités.

Le commissaire du gouvernement, Francis ROL-TANGUY (SG des MEDDE-MLETR) estime que la diminution des charges a été inscrite dans le PS comme un constat et non pour solliciter l'assentiment du CA et/ou des OS à ce sujet. Il invite à aller vers les collectivités, à compléter le PS avec un modèle économique crédible et à ne pas nier la réalité.

Au nom de l'intersyndicale (IS), Martine MEUNIER-CHABERT donne lecture de la déclaration :

Mesdames et Messieurs les membres du CA,

Les organisations syndicales représentatives des personnels se sont unis compte tenu de l'enjeu du projet stratégique. Elles ont voté unanimement contre ce projet lors du CTE du 20 avril 2015. Vous avez été informé des motivations de chaque organisation de ce vote de rejet.

Au comité technique de ce matin, l'intersyndicale a proposé 6 amendements. Le directeur a refusé d'intégrer dans le texte soumis au vote du CTE, 3 amendements à forts enjeux.

Nous demandons que tous les amendements de l'intersyndicale soit soumis un par un au vote. Nous interviendrons lors de chaque amendement, afin de vous présenter leur justification. Nous vous remercions.

Le directeur général, Bernard Larrouturou, introduit les opérations de discussion des amendements. Il indique avoir accepté le principe du vote sur une version amendée (suite au Comité Technique qui s'est tenu le matin) et assume le choix des amendements qu'il soumet au CA.

Le Président du CA estime qu'un débat sur les amendements n'est pas utile, si le vote final devait être négatif, en raison de réalités extérieures au PS.

Les représentants du personnel insistent pour que les amendements soient soumis au débat.

Le représentant des régions (ARF) trouve que le Cerema est un très bon outil et regrette ce qu'il analyse comme de la méfiance de certains représentants du personnel vis à vis des collectivités.

Le représentant des Villes de France déclare qu'il ne comprendrait pas un vote contre le PS.

Une personnalité qualifiée (CSTB) trouve que le PS reste un document flou, mais que le débat autour du modèle économique est très important. Sur le fond, elle note plutôt une convergence des positions, ce qui laisse penser qu'un consensus doit être possible. Elle apprécie que soit mis en avant un accrochage du Cerema vis-à-vis des autres instruments du RST et propose que soit mis en place un processus de suivi du PS.

EXAMEN des AMENDEMENTS et VOTE sur le Projet Stratégique

Le matin, l'**intersyndicale (IS)** avait présenté 6 amendements dont 3 avaient recueillis l'assentiment du DG pour une intégration dans le texte du projet stratégique.

1° Amendement : sur les bénéficiaires, État et Collectivités (amendement IS 1.1)

En CTE du matin, le DG n'avait pas retenu l'inversion de l'ordre entre État et Collectivités et la suppression de la référence à l'État comme partenaire "essentiel".

En CA, il propose d'ajouter les mentions de l'amendement initial de l'IS :

- "dans le cadre de la gouvernance partagée de l'établissement"
- "et durable" après "relation étroite" avec les services de l'État".

En outre, le Conseil stratégique avait proposé que l'État soit qualifié de partenaire « *principal* » (à la place de « *essentiel* »).

Vote POUR à l'unanimité, sur cette formulation de compromis. **Amendement accepté.**

2° Amendement : contre la baisse de la subvention et des dépenses (amendements IS 2.1 et 2.2 regroupés)

En CTE du matin, le DG avait accepté de retenir le 2.1 (/subvention), mais pas le 2.2 (/dépenses).

La représentante du Ministère du Budget plaide pour le maintien de la référence à une baisse des moyens du Cerema au nom de la réalité budgétaire et de la solidarité entre les services et opérateurs de l'État.

Le commissaire du gouvernement abonde dans ce sens, car en acceptant cet amendement ou en s'abstenant, on nie la réalité et on « met sous le tapis » ces questions budgétaires.

Le représentant des régions (ARF) évoque le développement des activités pour les collectivités qui pourrait permettre de compenser la baisse des dotations de l'État.

Le commissaire du gouvernement déclare que c'est un débat majeur. Il demande donc d'en rester au texte initial, la rédaction actuelle étant déjà le résultat de la recherche d'un équilibre.

Intervention CFDT-UNSA : attention à ne pas faire de procès d'intention dans ce débat. Les agents vivent les réductions de moyens depuis des décennies. Le Service Public continue à fonctionner parce que les agents s'adaptent. On ne peut pas dire qu'ils sont dans le déni de la réalité et qu'ils voient le Cerema comme un organisme hors-sol.

Le directeur général estime qu'il convient de ne pas bouger les rédactions, pour ne pas brouiller le message. Le Cerema est un paquebot, qui a besoin de faire des choix à moyen terme. Il ne faut pas affaiblir le message par faiblesse. L'environnement évoluera, en mieux ou en pire, indépendamment de ce qui sera écrit dans le PS.

Ensuite, il reprend les propos du président PERDRIAU, en rappelant que les agents doivent pouvoir s'identifier dans le PS et que les termes employés pour « programmer » une baisse tendancielle des moyens ne sont pas motivants (sémantique employée jugée maladroite et inutile).

Le directeur général propose donc une nouvelle rédaction se substituant aux amendements qu'il a rejetés en Comité Technique le matin.

La représentante du Ministère du Budget souhaite conserver une référence explicite au contexte budgétaire.

Le commissaire du gouvernement refuse une nouvelle rédaction et demande le maintien du texte initial.

Le représentant des régions (ARF) exprime son désaccord et s'affirme favorable au vote d'un nouvel amendement substitutif.

Le directeur général propose une nouvelle rédaction, soumise au vote par le président.

Vote favorable : 2 abstentions ; tous les autres POUR (dont les 5 représentants du personnel). **Amendement accepté.**

Résultat salué par les applaudissements des représentants des collectivités et de la société civile !

3° Amendement : sur l'édition (amendement initial 2.3)

Après " Être un centre de ressources", ajout de la mention " *et d'édition* " Ce mot a son importance, notamment pour les productions éditoriales des ex Certu, Setra et Cetmef.

Vote POUR à l'unanimité, sur cet amendement retenu par le DG en CTE. **Amendement accepté.**

4° Amendement : sur la conception d'infrastructures (amendement OS 3.1 modifié)

Une personnalité qualifiée (FNE – France Nature Environnement) pense que faire de la gestion d'infrastructures, c'est aussi faire de la conception et pour lui, un transfert des capacités n'est pas forcément une diminution. Par contre, il trouve que l'amendement proposé revient sur une conception « dure » des infrastructures.

Une autre personnalité qualifiée (CSTB) pense que tout est question de sémantique, mais que le Cerema ne doit pas oublier les infrastructures, qui sont historiquement son secteur d'excellence.

Vote favorable : 1 abstention ; tous les autres POUR (dont les 5 représentants du personnel). **Amendement accepté.**

5° Amendement : contre la baisse des activités "infrastructures" (amendement OS 3.2)

En CTE du matin, le DG n'avait pas retenu cet amendement.

Vote défavorable : 5 POUR (représ. du personnel); **tous les autres CONTRE.** **Amendement rejeté.**

VOTE sur le Projet Stratégique *amendé*

Quatre (4) amendements adoptés, avec un vote unanime des 5 représentants du personnel.

Un (1) seul rejeté, celui opposé à la baisse de l'activité "*infrastructures*".

Interruption de séance à la demande de l'intersyndicale.

Pour nous, **CFDT** et **UNSA**, les avancées obtenues grâce aux débats suscités par les amendements sont significatives et méritent d'être saluées. Sur l'amendement n°5 contre la baisse des activités "*infrastructures*", aucun autre membre du Conseil d'administration n'a suivi la position pourtant unanime des 5 représentants du personnel. Nous en avons pris acte et décidé **de ne pas voter POUR** ce projet stratégique. Nous ne voulions **pas non plus voter CONTRE**, pour ne pas envoyer un signal négatif aux représentants de collectivités.

D'où notre choix final, **CFDT** et **UNSA**, de l' **ABSTENTION**.

FO a également fait ce choix de l' **ABSTENTION**.

La **CGT** ne peut voter que **CONTRE**.

Vote favorable :

- **3 ABSTENTIONS : 2 CFDT-UNSA ; 1 FO**
- **2 CONTRE (CGT)**
- **tous les autres : POUR**

Projet Stratégique ... approuvé, mais sans unanimité !

Vos représentants au Conseil d'administration du Cerema

CFDT
UNSA

Patrick FOURMIGUE (DTerMED)

Pascal LEBRETON (DTerNP)

Martine MEUNIER-CHABERT (DTecTV)

Pierre LE BRAS (DTerOUE)

Prochain Conseil d'administration, le 29 juin 2015 à Paris.

Déclaration liminaire des représentants du personnel **CFDT-UNSA** au Conseil d'administration du 29 avril 2015.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, avant d'aborder les points de l'ordre du jour, nous souhaiterions faire au préalable une déclaration pour vous rendre compte de l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons, en tant que représentants du personnel, en particulier sur le processus qui nous conduit aujourd'hui à devoir nous prononcer sur la version V2 du projet stratégique.

Comme vous le savez, **les représentants du personnel ont voté à l'unanimité contre** ce projet en Comité Technique d'établissement le 20 avril dernier. **Pourquoi ?**

Deux raisons ont essentiellement guidé ce vote des représentants **CFDT et UNSA**.

1 – D'une part, le projet stratégique met clairement en évidence, parmi les difficultés du contexte de création de l'Établissement, celle de la **diminution d'effectifs**. Nous ne pouvons cautionner un tel constat, même si nous avons conscience des contraintes de réduction budgétaire dans lesquelles l'ensemble des services et établissements publics de l'Etat se trouvent actuellement. Nous vous rappelons que pour les deux premières années d'existence du Cerema, le protocole signé lors de la préfiguration prévoyait une stabilité des moyens durant cette période. Comment faire face à de nouvelles commandes, qui nécessiteront de nouvelles compétences, tout en conservant notre technicité actuelle sans évolution de nos moyens ?

2 – D'autre part, **nos bénéficiaires. La place faite aux collectivités territoriales**, par rapport aux services de l'Etat, nous semble insuffisante et aller à contre courant de leurs attentes et des besoins actuels des territoires face à la complexité du contexte législatif actuel. Nous l'avons dit et répété dès la préfiguration : "*le Cerema n'avait de raison d'être que s'il permettait d'amplifier le partenariat existant avec les collectivités territoriales*". Force est de constater que notre projet stratégique, où le personnel s'est fortement impliqué, n'a pas véritablement été co-construit avec nos partenaires principaux des collectivités territoriales.

Sur le fond, la nouvelle version du projet stratégique opère un virage fondamental, quant au "*renforcement des relations de partenariat avec les collectivités territoriales*". Est-il encore prioritaire ? En effet, il est affiché en préalable qu'il faut "*maintenir une relation étroite avec les services de l'État, qui restera le bénéficiaire principal des actions du Cerema*".

Quelle est alors la marge de manœuvre du Cerema pour définir et co-construire sa stratégie avec les collectivités ? **La part de la subvention (SCSP) "autonome Cerema"**, initialement annoncée à 10%, ne serait plus que de 5% en 2016. Certes, il est écrit qu'elle augmentera progressivement, mais la garantie est faible, tout comme l'est celle de la pérennité de la subvention et donc des effectifs d'ici 2020.

Certes, le **Conseil Stratégique** a donné un avis favorable à l'unanimité, sur ce projet stratégique. Mais il a fait ce vote sans aucune émotion, ni inquiétude, ni question concernant notre vote négatif.

Pourtant, **la mise en œuvre du projet stratégique dépend totalement de l'adhésion et de l'implication du personnel**. La participation des représentants du personnel à ce conseil stratégique prend tout son sens aujourd'hui.

Rappelons que l'amendement de la CFDT, soutenu par l'UNSA, au Comité Technique du Ministère en 2013, pour cette participation est resté sans suite.

Par ailleurs, malgré nos demandes répétées, nous attendons toujours un retour écrit des contacts avec les différents partenaires ou concurrents qui ont été consultés.

"*L'ancrage dans les territoires*" devrait servir de socle stratégique pour le **schéma directeur immobilier** de toutes les implantations du Cerema. Qu'en est-il du rapport Berteaud aujourd'hui ? Pourrions-nous en connaître le contenu afin de rassurer le personnel ?

Pour nous, les politiques publiques, "*aménagement, développement, égalité des territoires*" et "*transition énergétique-changement climatique*", sont transversales à tous nos domaines d'activités, qui doivent les intégrer plus fortement. Mais, elles ne devraient pas être affichées comme deux champs d'action individualisés, et encore moins servir de prétexte à la diminution de l'activité "*infrastructures*", notre domaine d'excellence et principal pourvoyeur de ressources propres.

Enfin, **le flou, sur le modèle économique et sa soutenabilité, inquiète les agents**. Décréter la constitution "*d'offres lisibles pour nos bénéficiaires*" suffira-t-elle à générer des demandes, surtout de la part de collectivités dont les moyens financiers vont en diminution ?

Autant de questions auxquelles le personnel souhaite avoir des réponses pour que chacun puisse travailler en toute sérénité.

Nous vous remercions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs pour votre attention.